CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E81659** **VALABLE JUSQU'AU** **09/12/2026**

ÉDITÉ LE 13/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2003

Raison sociale : RENOV'TRAITE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/09/2024

Capital : 5 000

22 RUE CONDORCET
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS SUR ISERE 448613521

Siret : 448 613 521 00013

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 28532

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-210102

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-210102

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 75 72 67 15 **Fax :**

Portable : 06 25 94 57 07

Responsabilité légale :
VALENTIN RITTON DIRECTEUR GÉNÉRAL / RITTON VALENTIN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.renovtraite.com/

E-mail : renovtraite@gmail.com

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 494 588 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	9	06/12/2022
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/11/2025 09:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.